

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 MAI 2022

AFFICHÉ LE 23 MAI 2022

CS-220520-02

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20220520-CS-220520-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022

Affichage : 20/05/2022

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 09
- Absents : 05
- Pouvoirs : 00

**CS-220520-02 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE
L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE – EXERCICE 2021**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt mai à neuf heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le douze mai deux mille vingt-deux s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. PITARD Christian (S).....
- Suppléant de M. BARRAUD Vincent (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme BALLOTEAU Claude (T)Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PROU Jean (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. SUEUR Christophe (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme OSTA AMIGO Laurence (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme. LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

° ° ° °

Secrétaire de séance : MATET Nicolas

° ° ° °

**CS-220520-02 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE
L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE – EXERCICE 2021**

Rapport :

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que le compte administratif.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

A ce titre, suite au vote préalable du compte de gestion par les membres du comité syndical il est proposé d'arrêter les comptes du syndicat mixte et de procéder au vote de l'assemblée délibérant sur le compte administratif.

Le comité syndical désigne Mme Balloteau pour assurer la présidence concernant le vote du compte administratif 2021 établi par M. CRETIN Emmanuel, Président du syndicat mixte. Ce dernier a quitté temporairement la séance pendant la phase du présent vote.

Suite à cette présentation :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le compte administratif 2021 du budget du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la seudre, lequel peut se résumer comme suit

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	643 580,80	G	800 142,90	G-A	156 562,10
	Section d'investissement	B	732 299,15	H	678 990,81	H-B	-53 308,34

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	18 923,27 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	190 322,84 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	1 394 803,22	Q=	1 669 456,55	-Q-P	274 653,33
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	87 131,91	K	0,00
	Section d'investissement	F	149 616,39	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	236 748,30	=K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	749 635,98	= G+H+K	800 142,90	50 506,92	
	Section d'investissement	= B+D+F	881 915,54	= H+J+L	869 313,65	-12 601,89	
	TOTAL CUMULE	=	1 631 551,52	=	1 669 456,55	37 905,03	
		A+B+C+D+E+F		G+H+I+J+K+L			

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

(Emmanuel CRETIN, Président, n'a pas pris part au vote)

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,



Emmanuel CRETIN